

SPPPI-PACA

Compte-rendu de la réunion du SPPPI GT Dioxines du 20 octobre 2006
Atelier : Perception et Communication

Secrétaire de séance : CESSA

DIREN Aix en Provence

14h – 16h30

Présents :

Mme Beisson Hélène, Marseille Provence Métropole

Mme BERBIEC Béatrice, Solamat Merex

M. BUSSIERE Jean-Luc, DRIRE

M. CASTEL Stephan, CESSA

Mme CATALA Ingrid, SIDOM d'Antibes

M. CERVERA Roger, UFC QUE CHOISIR

M. CEZANNE-BERT Pierrick, CESSA

M. CHEINET Jean-Claude, CYPRES (adjoint Environnement et Risques Majeurs à la mairie de Martigues)

M. DEPOUX Michel, Arcelor Méditerranée

M. DEVILLERS Thomas, Dire

M. GENTY Louis, Association VIE, Collectif Air

M. SACHER Michel, CYPRES

M. SAUVAIRE Bernard, CLCV

1-Déroulement de la réunion

M. Cheinet ouvre la réunion par l'approbation du compte-rendu de la séance précédente. A propos de la faible participation des représentants associatifs lors de la réunion du 6 septembre, M. Cervera déclare qu'il n'avait pas reçu d'information annonçant le déroulement de cette réunion. Les échanges qui suivent cette intervention montrent que le Cessa, le Cyprès et la Drire doivent homogénéiser leur liste de diffusion. Le compte-rendu précédent est validé.

M. Cheinet lance le deuxième point de l'ordre du jour : la finalisation du texte de la première lettre d'information sur les dioxines. L'objectif est de synthétiser les cinq documents devant constituer le « quatre pages » : deux articles rédigés par la Drire, sur le GT dioxines et sur l'atelier inventaires ; trois documents rédigés par le Cyprès, deux articles sur le GT dioxines et sur l'atelier perception communication, et une bibliographie comprenant aussi une liste de sites Internet.

M. Bussièrre annonce que les crédits 2006 permettent à la Drire de prolonger l'intervention du Cessa jusqu'à la fin de l'année et de mettre en place une stratégie permettant de diffuser environ 3000 exemplaires d'une lettre de quatre pages, en quadrichromie, avant la fin de l'année. Il propose de faire intervenir un journaliste qui pourrait assister l'atelier dans son travail de rédaction et qui rédigerait la Lettre sous une forme accessible au grand public. Ce journaliste travaillerait avec un comité de rédaction comprenant quatre membres issus de l'atelier. M. Bussièrre rappelle que la Lettre est signée par l'atelier et non par le comité de rédaction. Le groupe de travail aborde alors la question de la définition du rôle du journaliste : doit-il avoir un rôle de simple scribe ou un rôle de rédacteur et metteur en forme des propositions faites par l'atelier ? Il est noté la nécessité de prévoir un laps de temps suffisant pour une lecture du contenu ainsi rédigé avant la validation définitive.

M. Cheinet remarque que si les éléments proposés pour la Lettre ne posent pas de problème, sous réserve du travail de mise en forme avec le journaliste, en revanche, il considère que ce courrier ne doit pas se contenter de fournir des données chiffrées, mais doit aussi se faire l'écho de l'actualité vécue par les habitants. Il souhaite ainsi que la Lettre évoque l'incident sur les filtres de l'usine Arcelor, survenu fin août 2006. Le groupe de travail convient qu'il faut d'une manière ou d'une autre informer sur les incidents, mais les avis divergent sur le fait de savoir si la Lettre constitue le support adéquat. Pour M. Cheinet, dans le contexte actuel, ne pas évoquer l'incident nuirait à la crédibilité du document et de l'atelier.

M. Depoux d'Arcelor décrit l'incident survenu sur leur site de Fos-sur-mer. La rupture d'une grille dans un filtre a provoqué des chutes de poussière et pendant quinze jours la nouvelle installation de filtrage n'a plus fonctionné avec pour conséquence un retour, pendant cette période, au taux d'émission de dioxines d'avant le début de l'année.

Il s'ensuit une discussion sur la meilleure manière de relater cet incident. M. Sacher fait remarquer que l'incident était classé G1P1, et qu'un article de La Marseillaise s'en est fait l'écho. M. Cervera demande si ce ne pourrait pas être le rôle du journaliste de traiter ce genre d'information. Pour M. Sauvaire, l'incident ne doit pas échapper à la vigilance du groupe de travail et démontre qu'un site industriel est générateur de risques et qu'il doit donc rester sous surveillance. M. Bussièrre fait remarquer qu'il faut arrêter de penser que parce qu'on en parle c'est un drame.

M. Cheinet fait le point sur les avancées de la séance : décision de recruter un journaliste, diffusion de la Lettre à 3000 exemplaires, création d'un comité de

rédaction, introduction d'une rubrique « News » dans la Lettre. Il introduit ensuite le troisième point de l'ordre du jour : les destinataires de la Lettre. Le groupe de travail décide d'inclure des médias locaux (journaux et radios) dans les destinataires. L'essentiel des échanges portent alors sur la rédaction d'un courrier d'accompagnement au « quatre pages ». Ce courrier pourra être décliné différemment selon le statut du destinataire, et devra insister sur la dimension pluraliste de l'atelier.

Le quatrième point de l'ordre du jour est introduit par M. Cheinet : le plan de communication ou plan d'action du groupe de travail Perception et communication. M. Cheinet pense que le projet n'est pas encore suffisamment mûr, et suggère que l'on fasse dans un premier temps un retour d'expérience sur la Lettre du groupe dioxines. Pour M. Sauvaire, ce « quatre pages » est l'intervention courante de l'atelier, les autres actions devant être planifiées lorsque le besoin s'en fait sentir, pour répondre à un problème ou à une demande. M. Sacher souhaite susciter des réactions à partir de la Lettre et analyser les retours. La séance se termine par une proposition de réalisation d'un questionnaire (ce point est repris dans la partie proposition du compte-rendu).

2-Analyse

En faisant régulièrement le point sur l'ordre du jour, l'animation de M. Cheinet a eu le mérite de rendre explicite les décisions formellement arrêtées par le groupe de travail et les propositions en attente d'une décision ultérieure.

Deux points de vue opposés ont été exprimés concernant la pertinence ou non d'évoquer l'incident survenu cet été à l'usine Arcelor : pour certains, la Lettre est un périodique de vulgarisation des connaissances sur le sujet des dioxines, et n'a pas de ce fait vocation à relater l'actualité (qui devrait être abordée dans le Risqu'Info par exemple), pour d'autres, le groupe de travail ne peut pas passer sous silence un incident en lien avec le thème des dioxines et ayant eu un fort écho localement.

Cette discussion témoigne de la volonté du groupe de travail de ne pas cadrer trop strictement la Lettre, aussi bien dans sa forme que dans son contenu. De ce point de vue, la décision déjà actée que la Lettre prennent la forme d'un périodique (traitant éventuellement certaines thématiques comme un feuilleton) lui donne une souplesse qui devrait permettre de la faire évoluer en fonction des objectifs que le groupe de travail lui assigne. Mais cette discussion montre aussi que le groupe de travail reste mal à l'aise lorsque l'actualité plus ou moins récente fait écho aux sujets abordés en son sein : doit-il se tenir éloigné des sujets faisant la une de l'actualité locale, parce que ces sujets ont une dimension sociale et politique qui échappe au groupe de travail, ou au contraire le groupe de travail doit-il s'emparer des questions polémiques, et apporter ainsi la preuve de sa capacité à traiter tous les sujets le concernant indépendamment des enjeux locaux ?

Notre point de vue est plus proche de la seconde solution. Le groupe de travail a déjà montré qu'il pouvait aborder l'ensemble des sujets en lien à la problématique des dioxines, en respectant les points de vue de chacun. Il doit rendre son travail visible aux personnes extérieures, même s'il doit pour cela assumer sa dimension plurielle, au risque de rendre public certaines divergences. Si la Lettre devait se révéler ne pas être le support adéquat pour aborder des sujets objets de controverses et suscitant la polémique, le plan de communication et d'action proposé lors de la séance du 10 mai 2006 nous semble offrir plusieurs opportunités : on pense ainsi aux débats contradictoires ou aux instances de surveillance.

Par ailleurs, les membres de l'atelier ont principalement travaillé sur les aspects formels et pratiques concernant le « quatre pages » et sa diffusion, et n'ont en revanche pas traité les éléments de contenu du périodique. Il nous semble pourtant qu'il reste encore à faire un travail d'harmonisation sur les différents documents proposés, qui ne relève pas de la simple mise en forme : on pense notamment aux deux présentations de l'atelier Perception et communication.

3-Propositions

La Drire a proposé d'engager un journaliste pour travailler à la mise en forme de la Lettre du groupe dioxines. Cette proposition a été accueillie favorablement et le groupe de travail a acté la réalisation de cette prestation.

Par ailleurs, suite à la proposition de M. Bussière, le groupe de travail a décidé de constituer un comité de rédaction qui aura pour tâche d'accompagner le journaliste dans son travail : Louis Genty (en partenariat avec Michel Sauvaire) pour les associations, Thomas Devillers pour la Drire, Béatrice Berbiec pour les industriels et Michel Sacher pour les collectivités constitueront ce comité. Le comité de rédaction pourrait travailler par courrier électronique pour publier la Lettre dans les délais (le bon à tirer doit être prêt pour la fin novembre).

Plusieurs propositions ont été faites pour relater l'incident sur les filtres de l'usine Arcelor survenus cet été : insérer une brève dans la rubrique News le Lettre qui permettrait de décrire sommairement l'incident, simplement signaler l'incident avec un renvoi vers Risqu'Infos.

Le groupe de travail a décidé de rédiger un courrier explicatif accompagnant la diffusion du premier numéro de la Lettre du groupe dioxines, ce courrier étant adaptée à chacun des destinataires en fonction de leur statut. Il a été proposé de choisir des rédacteurs proches de la cible : MM Genty et Sauvaire se chargent de la lettre destinée aux associations, M. Sacher de celle destinée aux collectivités, le Cessa de celle destinée aux médias. Ce courrier devra être envoyé pour le 10 novembre au Cyprès.

M. Bussière propose de recruter un stagiaire qui pourrait travailler sur la réception de la Lettre et sur les attentes des habitants, leur perception de la problématique des dioxines.

Face aux interrogations sur l'impact de la Lettre, plusieurs membres de l'atelier ont proposé que le Cessa travaille à l'élaboration et à l'analyse d'un questionnaire. Le Cessa, qui a l'expérience de ce type de travail, a soulevé deux points :

- il est nécessaire en préalable que le groupe de travail définisse les objectifs du questionnaire en termes de recueils d'information et/ou de production de connaissance,
- en fonction de la réponse à cette première question, les coûts d'un tel projet pourront varier très largement ; le groupe de travail (en particulier la Drire et le Cessa) devra alors travailler à l'ajustement du coût du questionnaire et des moyens susceptibles d'être mobilisés.

La prochaine réunion sera fixée ultérieurement : l'idée est que la prochaine séance se déroule avec suffisamment de recul pour pouvoir effectuer un premier retour d'expérience sur le premier numéro de la Lettre. Cette séance aura probablement lieu vers la fin janvier.

M. Cheinet a relayé la demande des membres maralpins du groupe de travail pour qu'une séance se tienne à Nice. Un système de co-voiturage pourrait être organisé entre les membres du groupe qui viennent des Bouches-du-Rhône.